

SIGNALEMENT DE DIVERGENCE AU REGISTRE DES BENEFICIAIRES EFFECTIFS
(article L. 561-47-1 du code monétaire et financier)

1. Déclarant (1)

Dénomination ou raison sociale de la personne morale :
.....
Le cas échéant, immatriculée au RCS numéro :
Identité du déclarant :
.....

2. Qualité du déclarant

Le(la) soussigné(e) atteste sur l'honneur qu'il(elle) représente une entité appartenant à l'une des catégories définies à l'article L. 561-47-1 du code monétaire et financier, à savoir (*cocher la case correspondante*) :

« Les personnes mentionnées à l'article L. 561-2 »

- Préciser l'une des catégories visées à l'article L. 561-2 :

.....
.....

« Les autorités mentionnées au I de l'article L. 561-36, dans la mesure où cela s'inscrit dans l'exercice normal de leurs contrôles »

- Préciser l'une des catégories visées au I de l'article L. 561-36 :

.....
.....

- Joindre un justificatif.

3. Engagement du déclarant

Le(la) soussigné(e) atteste sur l'honneur que les divergences signalées en vertu de l'article L. 561-47-1 du code monétaire et financier sont sincères et conformes aux informations dont il(elle) dispose.

Toute fausse attestation sur l'honneur constitue un faux et un usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues aux articles 441-1 et suivants du code pénal.

Fait à le

Signature :

(1) Informations telles que figurant au RCS.